

# COMMUNE D'ARCHAMPS

Le vingt six juin deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 21 juin 2012

Présents : Bernard JOUVENOZ, Raymond LARUE, Yves CHAVANNE, Claude NIQUILLE, Jean-Claude MAILLOT, Hervé JOUCLARD, Jean-François HOTELLIER, Michelle MAYET, Daniel PERAY, Claire Lise SIMEONI, André GUILLOT, Christine COBLENCE

Excusés : Michelle LANCHE, Denis BAUDET

Mme Michelle LANCHE a donné pouvoir à Jean-Claude MAILLOT

M. Denis BAUDET a donné pouvoir à Bernard JOUVENOZ

Monsieur le Maire ouvre la séance à et le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

André GUILLOT est désigné secrétaire de séance.

## **Délibération n°041, 42, 43, 44, 45 et 46/2012 :**

### **COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION DU BUDGET GENERAL, EAU POTABLE ET AUBERGE COMMUNALE 2011**

Monsieur André GUILLOT présente les comptes administratifs des différents budgets : général, eau potable et auberge communale de l'année 2011.

#### Budget Général 2011 :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	61 668,60			963 164,43	61 668,60	963 164,43
Opérations de l'exercice	1 021 620,48	753 806,11	2 153 546,43	3 490 320,06	3 175 166,91	4 244 126,17
Totaux	1 083 289,08	753 806,11	2 153 546,43	4 453 484,49	3 236 835,51	5 207 290,60
Résultats de clôture	329 482,97			2 299 938,06		1 970 455,09
Restes à réaliser	1 440 685,00	144 425,00			1 440 685,00	144 425,00
Totaux cumulés	1 770 167,97	144 425,00			1 440 685,00	2 114 880,09
Résultats définitifs	1 625 742,97			2 299 938,06		<b>674 195,09</b>

#### Budget eau potable 2011 :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		121 147,65		34 571,03		155 718,68
Opérations de l'exercice	197 820,39	39 017,23	51 313,29	37 603,86	249 133,68	76 621,09
Totaux	197 820,39	160 164,88	51 313,29	72 174,89	249 133,68	232 339,77
Résultats de clôture	37 655,51			20 861,60	16 793,91	
Restes à réaliser	38 000,00				38 000,00	
Totaux cumulés	75 655,51				54 793,91	
Résultats définitifs	75 655,51			20 861,60	54 793,91	

Budget auberge communale 2011 :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		494 263,82		10 000,00		504 263,82
Opérations de l'exercice	537 295,14	86 408,86	0,00	0,00	537 295,14	86 408,86
Totaux	537 295,14	580 672,68	0,00	10 000,00	537 295,14	590 672,68
Résultats de clôture		43 377,54		10 000,00		53 377,54
Restes à réaliser	977 983,00	52 000,00			977 983,00	52 000,00
Totaux cumulés	977 983,00	95 377,54			977 983,00	105 377,54
Résultats définitifs	882 605,46			10 000,00	872 605,46	

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote des comptes administratifs, M. Jean-François HOTELLIER prend la présidence de l'assemblée.

ADOPTES À L'UNANIMITE

**Délibération n°047/2012 :**

**CONCLUSION D'UN BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL**

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'achat des terrains de M. Hubert LARUE et de la nécessité de conclure un bail contenant un certains nombres de clauses environnementales, qu'il énumère. M. GUILLOT souhaite connaître le taux de subvention du Conseil Général 74 : 30% du prix d'achat hors honoraires de la SAFER.

Il est répondu à Mme SIMEONI que le bail est conclu pour une durée de 9 ans, et prendra effet au 1<sup>er</sup> juin 2012.

ADOPTE À L'UNANIMITE

**Délibération n°048/2012 :**

**SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE : RAPPORT ANNUEL 2011**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel du service public de l'eau potable pour l'année 2011 préparé le fermier, VEOLIA.

Mme SIMEONI demande quelle est la qualité de l'eau ; il est répondu que 100% des contrôles sont conformes à la réglementation.

Mme COBLANCE sollicite le taux de rendement : il est de 91%.

Monsieur le Maire présente ensuite les rapports pour le service public de l'eau potable (49/2012), de la collecte des déchets (52/2012), de l'assainissement collectif (50/2012) et non collectif (51/2012) de la Communauté de Commune du Genevois. Il précise que tous ces rapports sont consultables en Mairie.

ADOPTES À L'UNANIMITE

**Délibération n°053/2012 et 54/2012 :**

**TABLEAU DES EMPLOIS ET CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 74**

Monsieur le Maire indique qu'à la suite du congé d'un agent, un poste d'adjoint administratif à temps complet doit être ouvert pour étoffer le service administratif.

ADOPTE À L'UNANIMITE

**Délibération n°055/2012 :**

**TLE : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de remise gracieuse de la SCI CHAGEMARE concernant des pénalités de retard pour le paiement des taxes d'urbanisme. Monsieur le Maire rappelle la position du Conseil Municipal de rejeter les demandes de remise gracieuse.

ADOPTE À L'UNANIMITE

### **Délibération n°056/2012 :**

#### **CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-SAVOIE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les conditions du permis de construire de l'hôtel restaurant dans la zone artisanale la Capitale et notamment l'obligation de réaliser un aménagement de voirie sur la RD1206, demandée par le Conseil Général 74 .

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention avec le Conseil Général autorisant la commune à intervenir sur le domaine départemental et fixant les futures conditions d'entretien. Monsieur le maire rappelle que le coût des travaux sera réparti entre le Conseil Général et l'aménageur.

ADOPTE À L'UNANIMITE

### **Délibération n°057/2012**

#### **GARDERIE PERISCOLAIRE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Monsieur le Maire rappelle la délibération de l'assemblée de novembre dernier modifiant le règlement de la garderie périscolaire. Son application n'ayant pas été mise en œuvre, il propose de reprendre la rédaction de la précédente version.

ADOPTE À L'UNANIMITE

### **TRAVAUX**

Monsieur le Maire rend compte de l'état d'avancement des travaux de la Mairie ; la réception aura lieu le 9 juillet 2012 et un emménagement est prévu fin juillet.

Il indique ensuite que la société COGEDIM finalise sa promotion derrière la Mairie et va bientôt restituer le terrain communal où était stockée la terre végétale de la promotion.

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux prévus en 2012 qui devront être décalés l'année prochaine et notamment l'élargissement de la voirie au lieu dit Leuchet et le trottoir entre les Mirabelles et les Pommeraies.

### **DIVERS**

Madame SIMEONI souhaite connaître les conditions de la convention conclue avec M. RICHOUX pour l'exploitation de l'auberge communale et notamment des jours de fermeture. M. le Maire indique que la convention prévoit l'ouverture de l'établissement 5 jours par semaine à raison de 8 heures par jour ; ces dispositions sont respectées. Il relate la recherche et les difficultés rencontrées, actuellement, par le gérant pour trouver du personnel de service supplémentaire afin faire face au succès de l'établissement. Monsieur le Maire souligne enfin que de nombreuses personnes avaient demandé que soit créé un lieu pour se réunir le matin autour d'un café ou encore acheter du pain, mais que force est de constater que la clientèle en début de matinée à l'auberge n'est pas encore au rendez-vous (une à deux personnes seulement en matinée par jour).

Monsieur le Maire rend compte de l'avis favorable du commissaire enquêteur concernant le projet de révision simplifiée n°1 du PLU. Cet avis est assorti de 2 réserves et de 4 recommandations. Un travail est en cours avec l'urbaniste pour prendre en compte ces remarques.

Monsieur Jean-François HOTELLIER rend compte de la réunion d'urbanisme de la semaine précédente.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du départ pour l'Essonne de M. Gérard PEHAUT, sous préfet. Il donne lecture du courrier de ce dernier, et rappelle l'appui de ce dernier dans l'obtention d'une subvention pour les travaux du foyer de ski de fond et du téléski. La question du téléski et de son devenir est débattue.

La séance est levée à 21H54.